

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 01015

Numéro SIREN : 818 141 574

Nom ou dénomination : LEASH

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 33136



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

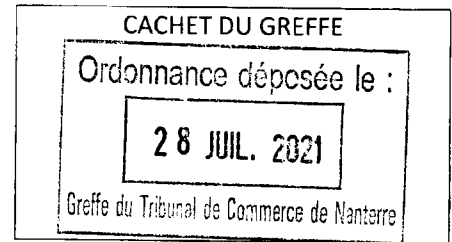
**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021001795**

Dépôt n° : 2021/33136

Le: 29 juillet 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2021001795
Affaire : SAS LEASH

ORDONNANCE

Nous, **C. DREVILLON**, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 223-26 et L. 241-5 du code de commerce (SARL),

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce (SA),

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 JUILLET 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2020** de la société requérante **SAS LEASH 123 BOULEVARD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (RCS NANTERRE 818141574)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 28/7/2021

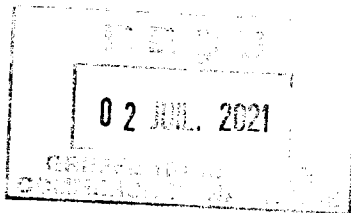
Le greffier,

R. GAUTHIER
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

LEASH



21 # 1795

**Monsieur le Président du Greffe
du Tribunal de Commerce de NANTERRE**

4 Rue Pablo Neruda
92 020 NANTERRE CEDEX

Lettre Recommandée avec Accusé de réception

Nos Réf. : SR 2021 06 SA0013

Boulogne-Billancourt, le 28 juin 2021

Monsieur le Président,

Agissant en tant que gérant de la SAS **LEASH**.

Celle-ci clôture ses comptes le 31 décembre 2020 et devrait donc tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au plus tard le 30 juin 2021.

Il sera malheureusement impossible de respecter cette année ce délai pour les raisons suivantes :

Nous avons pris du retard dans les opérations comptables, et la crise sanitaire ne nous a pas permis de réunir cette Assemblée à temps.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir autoriser la Société **LEASH**, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 30 jours, afin que puisse être tenue l'Assemblée Générale avant la fin du mois de juillet 2021, afin de respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2021O01795
Nom du dossier	SAS LEASH
Délivrée le	29/07/2021

Troisième et dernière page.